

**Déclaration du Sgen-CFDT
au CDEN de Loire-Atlantique du 14 décembre 2020**

Monsieur le Préfet,
Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Depuis mars 2020, nous vivons des situations inédites et complexes marquées par de fortes incertitudes et de fréquents changements en terme de consignes et d'organisation. Ces incertitudes se nourrissent de nombreux facteurs : nos habitudes et nos comportements, nos intentions et nos croyances personnelles, les relations interpersonnelles et les dynamiques de groupe, la réalité du terrain, etc.

Depuis le début de la crise sanitaire, un de ces facteurs nous interpelle plus particulièrement : les règles de gouvernance et le renforcement du fonctionnement hiérarchique descendant au sein de l'Éducation Nationale.

Pour le Sgen-CFDT, la gouvernance du système éducatif montre ses limites : fonctionnement cloisonné, consignes contradictoires, manque de transparence, dialogue social souvent caricatural (et plus encore, dans cette période de crise sanitaire). En matière de gouvernance, il est donc temps de développer un autre paradigme basé sur la confiance aux équipes dans les établissements scolaires et d'instituer des pratiques horizontales de délégation des décisions.

L'actuel Grenelle de l'Éducation semble ouvert à ce type d'évolutions et, dans notre Académie, les expérimentations d'auto-évaluation, dans le cadre du comité d'évaluation des établissements et des écoles mis en place en 2020, semblent s'inscrire dans cette démarche de co-construction. Malheureusement, sur la forme, le pilotage de ces expérimentations se fait selon l'ancien modèle, ce qui est particulièrement contre-productif. En effet, comme le dit Isaac Getz, un des participants au Grenelle de l'éducation, «les gens ne résistent pas au changement, mais au fait d'être changés : si la transformation est imposée, le collectif humain résiste».

Pour finir, si le Grenelle ne permet pas d'instaurer une gouvernance plus efficace et basée sur la confiance de l'Institution envers les personnels, le Sgen-CFDT n'aura vu dans ce Grenelle qu'une opération de communication ministérielle de plus.

Dans le département, nous souhaitons attirer votre attention sur la fatigue extrême de nombreux personnels en cette dernière semaine avant les vacances de fin d'année, quelques soient leur service, leur école ou leur établissement.

Cette fatigue physique et psychologique est visible à travers les fiches RSST reçues par le CHSCTD 44 (160 fiches depuis fin septembre). Dans le 2nd degré, nous avons des retours de personnels en arrêt pour des périodes plus longues (hors contamination liée à la covid). Et pour ces personnels, il s'agit souvent d'un phénomène nouveau. Dans le 1^{er} degré, le problème du manque de remplaçants crée des tensions, y compris avec les parents, sans parler de la charge de travail accrue pour les directeurs et directrices.

A ce propos, où en est le recrutement de personnels contractuels dans le département pour répondre aux besoins de remplacements liés à la covid dans le 1^{er} degré ?

Concernant ces personnels contractuels, nous espérons qu'ils ne se retrouveront pas dans la situation que connaissent un certain nombre de contractuels en CDD court dans les collèges et lycées. A savoir, des contrats qui s'achèvent au 30 novembre, des chefs d'établissement et des personnels qui n'ont aucune information sur le renouvellement des contrats au 1^{er} décembre, qui apprennent 10 jours plus tard qu'ils doivent signer ou faire signer une vacation.

Outre le fait que le statut de vacataire n'existe plus dans l'Éducation Nationale depuis 2016, le Sgen-CFDT demande que l'employeur Éducation Nationale s'engage à ce que ces personnels soient bien payés pour ce travail effectué hors contrat.

Pour le reste du salaire dû à ces contractuels, le Sgen-CFDT condamne avec force le traitement cynique réservé par l'employeur Éducation Nationale qui ne leur versera leur salaire qu'en janvier faute de financement du Rectorat.

Concernant les personnels du Conseil départemental travaillant dans les collèges, où en sont les procédures de recrutement d'auxiliaires supplémentaires pour accompagner ces agents également mis à mal par la crise sanitaire ?

Le Conseil Départemental a lancé une enquête sur le numérique dans les collèges. Pouvons-nous connaître le calendrier en lien avec celle-ci ?

Concernant les définitions des nouveaux périmètres de recrutement des collèges, nous avons plusieurs questions :

- Quels impacts ont-ils en terme de diminution/augmentation d'effectifs dans les établissements concernés ?
- Est ce que cela implique des fermetures/ouvertures de postes pour des enseignants et des personnels du Conseil Départemental ?
- Si oui, pourront-ils bénéficier de mesures de transfert ?
- Comment cela se passe-t-il pour les personnels du département lorsque cela se répercute sur des départements limitrophes ?

Nous interrogeons le Conseil Départemental l'année passée sur la situation des collèges de Rezé confrontés à des difficultés liés aux effectifs. Où en sont les réflexions sur le périmètre de recrutement de ces collèges ?

Pour finir, le collège du Galinet à Blain connaît une situation difficile en partie liée aux travaux en cours dans l'établissement. L'ISST s'est déplacée et le CHSCTD 44 a été alerté. Pouvez-vous faire un point sur la situation de cet établissement ?